XIII· ANNÉE — N° 4030 — VENDREDI 27 DECEMBRE 1901

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIII·
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,38 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

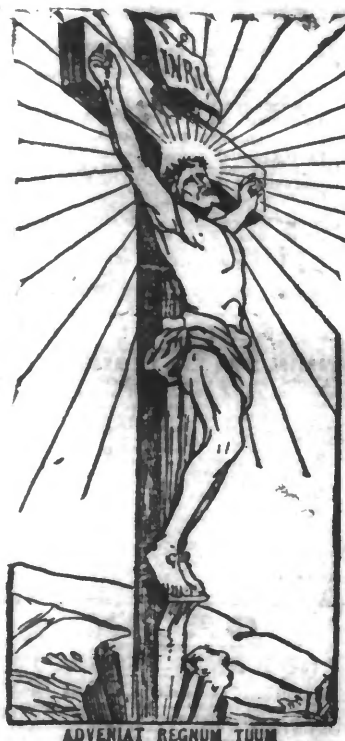

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

La fête de Noël a été célébrée à Paris avec beaucoup d'éclat dans toutes les églises, où la foule fut extraordinairement nombreuse aux messes de minuit et à tous les offices du jour. Pendant la nuit, pluie battante qui n'arrêta pas les fidèles; mais le lendemain, beau soleil et partout grande animation.

×

Nous allons pouvoir respirer : les Chambres sont en vacances jusqu'au 14 janvier.

×

M. Lagarde, notre ministre en Ethiopie, a déclaré à un de nos confrères que Ménélick viendrait en France au printemps.

×

L'émotion soulevée à Arles par la profanation des croix ne fait que s'accroître.

Un placard grossièrement injurieux pour les catholiques et signé du maire provoque l'indignation générale.

×

Les nouvelles du Sud-Africain sont aujourd'hui plus rares.

Une dépêche signale l'état de rébellion qui persiste en Cap. Une autre annonce qu'un Boer blessé a été achevé à coups de baïonnette par les soldats anglais.

×

La crise bulgare, qu'on croyait résolue, devient au contraire grave. L'emprunt n'a pas été voté et la dissolution de la Chambre est imminente.

×

Une ancienne femme de chambre de la comtesse de Castiglione vient d'être arrêtée à la Spezzia. On a découvert dans les papiers de cette femme une volumineuse correspondance : des lettres importantes de Napoléon III, de Victor-Emmanuel et de Cavour, et divers objets précieux.

L'arrestation de plusieurs personnages importants, complices de cette femme, est, dit-on, imminente.

LE CADEAU LE PLUS SONORE
LE PLUS ÉCLATANT

La Bonne Presse a des phonographes incomparables et des rouleaux qui parlent d'or.

Pour être servi de suite par colis postal, détacher le carré ci-dessous (en effaçant ce qu'on ne veut pas) le signer et l'envoyer avec le prix :
A LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS, VIII·

Une boîte aux secrets et accessoires (France) ..... 55 fr.
20 cylindres enregistrés et 5 vierges.. 24 fr. 50
Un Idéal-Phonographe avec cor de chasse et 8 gros cylindres enregistrés. 150 fr.

SIGNATURES ET ADRESSES LISIBLES

De plus, expédiez le grand catalogue illustré des phonographes, projections lumineuses, lanternes de la Bonne Presse, aux adresses suivantes :

« L'EMPRUNT CHINOIS »

C'est, comme on l'a dit, le nom que gardera, dans l'histoire, l'emprunt de 265 millions émis ces jours derniers et réalisé en quelques heures.

Les hommes qui, par hasard et par aventure, sont chargés de la gestion des intérêts de la France, ont escompté la créance qu'elle a sur le Céleste Empire.

Ils ont réalisé de la sorte et par anticipation sa part de l'indemnité que la Chine a été forcée de consentir aux puissances, indemnité à payer par elle à de multiples et lointaines échéances.

Ces gouvernants ont fait, en cette circonstance, ce que font les prodigues et les dissipateurs : ils ont emprunté sur des biens à venir.

Est-ce de bien sage administration?

Et s'il arrivait que la Chine ne payât pas?...

Et s'il arrivait qu'on fût forcé de recommencer l'expédition de l'an dernier?..

Ces objections ont été soumises aux deux Chambres, et malgré la force qu'on ne peut leur dénier, les deux Chambres, acculées aux expédients, ont passé outre. Et nous entendons toute la bande des officieux triompher bruyamment du succès indiscutable de cet emprunt... Mais attendons la fin.

Il est certain, du reste, que le crédit financier de la France est le premier crédit du monde. Personne ne le conteste. Mais est-il bien sage de le faire sonner si haut? Etaler sa richesse, c'est toujours exciter la convoitise.

Notre dette est énorme, la plus forte de toutes les nations de l'univers. Et pour faire face aux intérêts qu'elle exige, le contribuable français paye des impôts plus lourds qu'en tout autre Etat.

Cependant, l'emprunt nouveau a été souscrit près de vingt-cinq fois. L'Etat demandait 265 millions. On lui a *offert* 6 milliards 625 millions. A Paris seulement, on a *versé* au Trésor 938 millions 315 000 francs, et l'emprunt tout entier y a été couvert plus de vingt-trois fois.

Ce résultat est remarquable, surtout parce que cet emprunt est le premier émis presque au pair. Il le pair est déjà dépassé; par conséquent le prix d'émission et le cours actuel de la rente ne sollicitaient que bien peu la spéculation. Mais il est remarquable encore davantage en ce qu'il indique combien est énorme la masse de capitaux disponibles sans emploi rémunérateur.

Il y a bien là de quoi inquiéter un peu ceux qui prennent la peine de réfléchir et que ne grise pas l'apparence d'une richesse peut-être superficielle.

Le Trésor après avoir gardé pendant quelques jours, dans ses caisses, l'excédent des 265 millions qu'il emprunte, va le rembourser. Ce remboursement représente 89 % des sommes versées par les souscripteurs. Il faudra trouver un autre emploi à ces capitaux.

Les souscriptions individuelles ont été, dit-on, peu nombreuses. — Ce sont les établissements de crédit, les grandes maisons de banque, les agents de change qui ont souscrit les plus grosses sommes. Sans doute, ces hommes de finances savaient très bien qu'ils n'auraient pas à réaliser leurs souscriptions.

Mais il reste que tout près d'un milliard a été versé et qu'il était en dépôt et sans emploi dans les caisses où il dormait.

Tant d'argent accumulé, tant de ressources inutilisées, n'est-ce pas la preuve de la stagnation de toutes les affaires industrielles et commerciales?

Des projets de loi dangereux, élaborés à la diable, par des politiciens ignorants, misérables flatteurs toujours en quête de la malsaine popularité sur laquelle ils s'appliquent à étayer leur néfaste pouvoir;

Des menaces de grève générale;

Le manque de confiance pour des entreprises exigeant une sécurité absolue et un esprit de suite que rien ne fera dévier;

Des gaspillages incessants;

Des travaux inutiles et sans la perspective, même à long terme, de bénéfices qu'il n'est pas dans leur nature de produire;

Tout cela n'a que trop justement alarmé les capitaux qui, pour ainsi dire, se sont « terrés », afin d'être plus tôt prêts à l'émigration le jour où ils seraient tout à fait menacés. L'argent est, a été et sera toujours et partout le « sans-patrie ». Quand il a peur, il fuit.

Qu'on nous donne au contraire des lois de concorde et d'union, des lois qui rassurent à la fois les consciences et les intérêts;

Qu'on encourage, par exemple, notre marine marchande, et qu'on lui vienne en aide s'il le faut;

Qu'on reboise nos montagnes; qu'on améliore le cours de nos rivières et de nos fleuves;

Et l'on verra bientôt les capitaux qui sommeillent dans les coffres des banquiers en sortir pour des entreprises nouvelles et toutes assurées d'une prospérité renaissante. Les salaires se relèveront d'eux-mêmes et l'éternelle question sociale aura fait un pas vers sa solution naturelle : l'union constante et bien équilibrée du capital et du travail.

C'est la froide raison qui dicte ce langage. — Il nous plaît d'espérer qu'il sera compris, et qu'au jour, maintenant prochain, de la bataille électorale, le noble et laborieux peuple de France saura donner le pouvoir à ceux qu'il jugera les plus aptes à en user, non pas au bénéfice d'un parti ou d'une faction, mais au grand profit de la patrie tout entière.

A. P-B.

ROME

Notre correspondant nous télégraphie :

[illegible]

Le Souverain Pontife a reçu aujourd'hui en audience privée Mgr Mignot, archevêque d'Albi, et Mgr Bouquet, évêque de Mende.

S.

LA CAUSE DE JEANNE D'ARC

Le *Nouvelliste de Rouen* dit tenir de bonne source qu'à Rome, les familiers du Vatican affirment que l'avis donné par la Congrégation des Rites, dans sa séance antépréparatoire du 17 courant, pour la cause de la vénérable Jeanne d'Arc, a été favorable.

Le Pape aurait le désir d'abréger les délais qui doivent séparer les diverses réunions restant à tenir par la Congrégation.

GAZETTE DU JOUR

COLÈRE JUSTIFIÉE

Grande colère, ce matin, dans la presse sectaire. Comment! on a osé, cette année encore, célébrer la fête de Noël! Depuis minuit jusqu'au soir, les églises ont été remplies de fidèles. Les messes de minuit avaient attiré, à Paris en particulier, une telle affluence que plus de la moitié de ceux qui se sont présentés aux portes des églises n'ont pu trouver place.

Bien plus, il paraît qu'il s'est trouvé, en ce crépuscule de l'an 1901, des petits enfants encore assez superstitieux, pour placer leurs souliers dans la cheminée.....

La *Petite République* en particulier ne sait en quels termes flétrir une pareille abomination, elle termine un long gémissement sur l'aveuglement du peuple qui croit encore en Dieu, malgré la *Petite République*, par cette apostrophe tragi-comique.

O peuple! ne t'en prends qu'à toi des misères que tu endures, des injustices que tu supportes; agenouille-toi, courbe-toi plus encore si c'est possible, fais le signe de la croix en long et en travers, et termine par : Ainsi-soit-il!

Nous n'hésitons pas à dire que la colère de ces braves sectaires est justifiée par les touchantes manifestations de foi de la fête de Noël et c'est parce que cette colère est justifiée que nous gardons en l'avenir les plus fermes espérances.

M. PICHON À LA MESSE DE MINUIT

Quelles que soient d'ailleurs leurs idées personnelles, nos représentants à l'étranger sont bien vite persuadés que sa réputation de nation catholique est pour la France la cause principale de son prestige, et se font un devoir patriotique, lorsqu'ils ne s'en font pas un devoir religieux, d'assister aux cérémonies religieuses où la tradition et le protocole exigent leur présence.

M. Pichon, notre nouveau résident à Tunis a plus que tout autre des raisons de se conformer à cette attitude, et en uniforme, accompagné de son chef de cabinet et du personnel de la résidence, il a assisté à la grand'messe célébrée à la cathédrale de Tunis par l'archevêque de Carthage.

En ce faisant, M. Pichon a rempli son devoir de résident, et en la circonstance les éloges seraient aussi déplacés que les sottes injures qu'une certaine presse lui adresse.

LA CAISSE DE L'INSURRECTION

On sait que le professeur Lapicque a été frappé de la peine de la suspension pour avoir pris l'initiative d'une caisse de secours en faveur d'Hervé, le sans-patrie, et pour tous les autres universitaires qui se trouveraient dans son cas.

Le ministre qui a frappé le professeur Lapicque a pu lire ces jours-ci dans la *Petite République*, journal ultra-ministériel :

...La caisse de la liberté universitaire est déjà très riche. Une cinquantaine de professeurs des lycées, un très grand nombre d'instituteurs, d'instituteurs et de professeurs d'écoles normales primaires ont répondu à l'appel de notre ami Lapicque. L'ensemble de leurs traitements représente 300 000 à 400 000 francs.

C'est dire qu'il sera possible non seulement d'assurer le vivre à Gustave Hervé, mais encore de venir en aide, s'il y a lieu, aux prochaines victimes.

Que pense M. Leygues de cette insurrection des sans-patrie dans l'Université, au moment même où son discours contre Hervé est encore sur les murs?

Est-ce M. Leygues qui s'est moqué de l'opinion publique ou les souscripteurs de la caisse insurrectionnelle qui se moquent de M. Leygues?

PETITE STATISTIQUE

Sait-on de combien de sortes d'impôts [illegible] est affligé : 121 exactement.

On voit que les ingrédients dans la sauce à laquelle nous sommes ramplés sont assez variés.

La première République, de 1793 à 1800, après avoir fait table rase des anciennes taxes, en institua 34. De 1801 à 1815, Napoléon Ier en ajouta 19. La Restauration, 7; de 1830 à 1847, 2 impôts nouveaux furent créés. Sous la deuxième République, de 1848 à 1851, les contribuables recurent en don 7 taxes nouvelles. Napoléon III, de 1852 à 1869, accrut le nombre des impôts de 8. Enfin, sous la troisième République nous avons eu, jusqu'en la présente année 1901, 34 impôts nouveaux.

Chaque législature tient à honneur d'ajouter au fardeau fiscal sa petite charge nouvelle. Nous ne sommes encore qu'au chiffre de 191; ne désespérons pas de le voir grandir.

LE GUI

On sait que les Anglais ne sauraient se passer de gui pour célébrer les fêtes de Noël. Chaque année, nous fournissons à nos voisins d'outre-Manche d'énormes quantités de la plante druidique.

Cette année, au seul port de Rouen, il en a été embarqué environ 100 kilos.

Le gui ainsi exporté vient de tous les coins de la Normandie et de la Bretagne, et les expéditeurs le vendent à Londres à de beaux bénéfices.

Les Anglais payent facilement de 12 à 15 francs une belle branche de gui. Depuis quelques années, à Paris, le gui est en faveur. C'est une mode que nos snobs empruntent aux Anglais, qui eux-mêmes la tiennent peut-être de nos ancêtres.

MOT DE LA FIN

Au buffet :

Un voyageur demande un grog.

Le train repart dans cinq minutes. Le grog est brûlant, néanmoins le voyageur commence à boire.

Arrive un garçon effaré :

— Monsieur, lui dit-il, je dois vous prévenir que si vous le buvez, c'est 0 fr. 50 en plus.

LES CROIX RENVERSÉES

Un abominable attentat a été commis à Arles par des malfaiteurs.

De toutes les croix qui attestaient sur les places publiques la foi des Arlésiens, il n'en reste pas une.

Des misérables les ont abattues, mises en morceaux et souillées pendant la nuit. L'une d'elles, retirée du Rhône par des scaphandriers, a été transportée dans une église voisine au milieu d'un immense concours de population.

L'indignation a été si spontanée et si générale, qu'à la première heure, le vrai coupable, le maire, a nié son forfait.

Cela est si vrai que le *Temps* a écrit à la fin de son récit la phrase traditionnelle, presque sacramentelle, qu'on lit à la suite de tous les crimes :

« **La justice fait rechercher les coupables.** »

Elle n'a pas à aller loin pour les trouver, les coupables, et pourtant elle ne les trouvera pas.

Les coupables sont les membres de la municipalité d'Arles; le grand coupable, le chef de la bande, c'est le maire.

C'est lui qui, sectaire, a conçu le projet du crime; lui qui, lâche, en a promis tout au moins l'ajournement; lui qui, hypocrite et traître, en a confié l'exécution à des gens à sa solde ou à sa discrétion.

Il a voulu la chose par haine, il l'a reniée par peur; à cette heure il l'avoue par force. Ses amis ne lui permettent pas de s'en laver les mains.

La *Petite République* dit, en effet :

Le maire hésita au moment d'exécuter la décision du Conseil municipal. Il accorda des pourboires qui permirent aux prêtres et à leur clientèle militante de redoubler d'ardeur dans leur campagne d'opposition.

Il fallait pourtant prendre un parti : ou revenir sur le vote expropriateur, ou enlever les croix. L'opinion publique exigeait du maire qu'il fît son devoir. Celui-ci fixa l'opération à un jour prochain.

C'est alors que pour éviter des manifestations cléricales, qui en eussent provoqué d'autres en sens contraire et eussent infailliblement amené des bagarres, des citoyens se mirent à l'œuvre, une nuit, et jetèrent bas les idoles marquées pour l'abatage. Ils obéissaient ainsi à de louables préoccupations d'ordre et de paix publique.

L'aveu est complet : c'est en « obéissance à des préoccupations d'ordre et de paix publique » que [illegible] ont commis le plus infâme des actes.

C'est probablement aussi dans la préoccupation de l'ordre et de la paix publique que les cambrioleurs opèrent de nuit, et, autant que possible, en l'absence des propriétaires!

M. le maire et ses amis ont cela de commun avec les rôdeurs de barrière, qu'ils n'aiment ni le jour, ni la résistance des victimes, ni leurs cris : « Au voleur! Au meurtrier! Au criminel! » Ils aiment, comme on dit dans l'argot des escarpes « de l'ouvrage proprement faite! »

Et dire que de tels malfaiteurs ont été placés à la tête de l'administration municipale par des populations honnêtes, loyales, généreuses et pieuses!

Par quel aveuglement ou par quelle duperie la bergerie a-t-elle été livrée au loup?

Le mot va se répétant de bouche en bouche : On ne croyait pas ces hommes capables de ça!

Eh! non, on ne les en croyait pas capables, et c'est là le malheur. Loyal, on ne suppose pas la perfidie; généreux, on ne suppose pas la lâcheté; honnête, on ne suppose pas le crime.

Et bien des villes, à la nouvelle de l'attentat d'Arles, iront répétant ce que disait Arles avant la nuit criminelle : Nos maires sont bien mauvais, mais, tout de même, ils ne sont pas capables de ça.

Et elles le répéteront jusqu'au jour du réveil, dans la colère et l'indignation, où l'ignominieux outrage aura été porté à leurs croyances.

Qu'il est vaillant, touchant et douloureux, ce réveil d'Arles, qui, après avoir relevé le Christ arraché de sa croix, a fait une veillée de deuil de la nuit d'allégresse de la naissance du Sauveur du monde!

Le réveil serait le même partout où s'accomplirait le forfait.

Mais qu'il est triste et désolant, le sommeil qui permet la perpétration de telles infamies!

On n'a pas assez de larmes pour les pleurer mais on n'a pas eu assez de vigilance pour les prévenir.

Le : « Sentinelles, veillez! » est cruel, mais il est nécessaire; car la surprise par l'ennemi ne serait pas seulement à Arles, elle serait partout.

Et si quelque chose peut consoler la pieuse population d'Arles, c'est la conscience que son épreuve aura éclairé la France sur les périls dont elle est menacée!

J. B.

CONTRE LE CLERGÉ SÉCULIER

On nous écrit :

La direction des cultes refuse de considérer comme régulière la nomination d'un vicaire, dans un diocèse du Midi, sous le prétexte que ce prêtre *a été ordonné à Rome*, et non dans son diocèse et par son évêque.

Ce fait en dit long sur les intentions du gouvernement qui se pose en protecteur du clergé séculier.

JUSTE CHATIMENT

Le tribunal correctionnel de Tournon, sur la plainte du proviseur du lycée de cette ville, avait dirigé des poursuites contre une entreprise immonde qui était depuis longtemps une cause de scandale et de désordre.

Notre correspondant nous informe que les entrepreneurs d'immoralité viennent d'être frappés d'une peine variant entre un et six mois de prison.

Nous applaudissons au châtiment qui, espérons-le, servira de leçon, mais nous demeurons regrettant que l'intervention de la justice ait été si tardive, et que l'on ait permis pendant plus de deux ans que nombre de jeunes gens, voire même des enfants, aient pu se salir physiquement et moralement dans cette sentine.

M. Dumay contre Waldeck-Rousseau

La *Correspondance hebdomadaire* a eu connaissance de la curieuse circulaire suivante adressée par la supérieure d'une Congrégation de femmes enseignantes aux directrices d'école qui dépendent d'elle :

Notre intention première n'était pas de demander la reconnaissance légale pour les maisons qui appartiennent à des tiers, où la Congrégation a loué, pour ainsi dire, ses services. Il y a, à ce sujet, divergence d'appréciation entre le ministère de l'Intérieur et celui des Cultes, la conversation entre M. le président du Conseil, M. l'abbé [illegible] ouvrir la ligne de conduite.

Sur la réclamation du ministère des Cultes nous avons donc été obligées de produire aussi les dossiers pour ces maisons-là. Si le propriétaire de votre immeuble en les soutenant de vos œuvres croient devoir s'opposer à cette demande de reconnaissance légale, ils ont toute liberté de le faire, en s'adressant directement au ministère des Cultes, rue de Bellechasse, 68, qui est chargé de recueillir les dossiers, et qui, du reste, s'est engagé à les retourner, si, après examen fait de la question, il est reconnu que cette catégorie de maisons n'a pas besoin de reconnaissance légale.

Qu'est-ce à dire? M. Dumay, ministre des Cultes, rue de Bellechasse!!?

M. Dumay qui se permet de dire non quand M. Waldeck-Rousseau a dit oui!!?

M. Dumay se faisant livrer des dossiers en abusant de la crédulité des gens et promettant de les rendre!!?

Nous espérons que M. Waldeck-Rousseau aura à cœur de rappeler aux convenances son subordonné.

A moins qu'il ne préfère laisser croire qu'il confie à M. Dumay les besognes auxquelles il n'ose pas se livrer lui-même.

LA PROFESSION DE FOI DE BAUDIN

Voici un extrait de la profession de foi que Baudin adressait, en 1848, aux électeurs de l'Ain :

La République est, dès ce jour, la seule forme de gouvernement capable d'offrir aux intérêts de tous une sauvegarde assurée, un système de « conservation », de sécurité et de garanties rassurantes.

Ainsi, je produis mes thèses sous l'invocation des principes suivants :

Souveraineté du peuple exercée par le suffrage direct et universel;

Education nationale, commune, gratuite et obligatoire pour tous;

Liberté des cultes;

Organisation progressive du travail industriel agricole;

« Abolition de l'esclavage;

Répartition équitable de l'impôt; *liberté illimitée d'association*;

Liberté de la presse et de toute manifestation de la pensée, sauf répression légitime par un jury populaire.

INFORMATIONS DU SOIR

LES ANTIMILITARISTES

Lyon, 26 décembre. — La Chambre des appels correctionnels de la Cour de Lyon vient de réduire à huit jours la peine à un mois d'emprisonnement, prononcée par le tribunal correctionnel de Saint-Etienne, contre MM. Jacquemont, conseiller municipal, et Fontanay, employé à la mairie, qui, en septembre dernier, avaient pris part à la manifestation qui signala le retour des manœuvres du 35e de ligne.

LA MUNICIPALITÉ DE ROUBAIX

Notre correspondant particulier de Roubaix nous télégraphie qu'une solution vient d'être donnée à la crise municipale à la suite de la démission de la majorité socialiste du Conseil.

L'accusé de réception du préfet qui la rend définitive est parvenu ce matin à la mairie.

C'est M. Edouard Roussel, le premier inscrit de la minorité, qui va prendre les fonctions de maire.

Albi, 26 décembre. — Sur l'initiative des sénateurs et députés républicains et radicaux du Tarn, une réunion des délégués républicains et radicaux des cantons du département aura lieu à Albi le 5 janvier, en vue des élections législatives.

M. LOUBET CHASSE

Le président de la République, accompagné de M. Paul Loubet et du commandant Lamy, a quitté Paris ce matin pour aller chasser à Compiègne avec quelques amis intimes.

On télégraphie d'Alexandrie que la température en Egypte est anormalement élevée.

Au Caire, on a constaté avant-hier, veille de Noël, plus de 20° au-dessus de zéro.

Heureux pays!

INSURRECTION DANS LA TRIPOLITAINE

Rome, 26 décembre. — A la Consulta, on a reçu des nouvelles très graves de la Tripolitaine.

Les Arabes soulevés ont chassé les Turcs de l'oasis de Souk-el-Gemba.

L'insurrection se propage rapidement.

CHOSES DU MAROC

Tanger, 26 décembre. — Les secrétaires du gouverneur d'Algérie et l'interprète de la légation de France sont partis à Rabah pour régler certaines difficultés de la question de délimitation de la frontière algérienne.

Les forces de Larache, Alcazar, Wazan et Arcila, chargées de libérer les captifs espagnols, attendent l'arrivée des troupes du Sultan pour combattre et châtier les Kabyles Beni-Messera.

New-York, 26 décembre. — Une dépêche de Buenos-Ayres dit que les journaux, tout en estimant que le protocole écarte tout danger immédiat, considèrent qu'il n'a pas un caractère permanent.

Les préparatifs en vue d'une guerre continuent.

Saïgon, 26 décembre. — Le cuirassé de croisière *Bayard* est arrivé.

Bruxelles, 26 décembre. — Les trois filles du général Louis Botha sont arrivées à Bruxelles. Elles iront rejoindre leur mère, qui est actuellement chez une amie, en Allemagne.

TUE PAR UN TRAIN

Remiremont, 26 décembre. — Ce matin, on a trouvé entre les gares de Thiefosse et de Saulxures le cadavre d'un poseur de voie, Eugène Aubertin. Il avait été tué hier par le dernier train allant à Corniment.

A TRAVERS LA PRESSE

JOURNÉE DE JEUDI SOIR

LES ICONOCLASTES D'ARLES

Du *Journal des Débats* :

Les actes dont la ville d'Arles a été le théâtre ne sont peut-être pas la plus odieuse manifestation des actes d'intolérance que nous ayons eue depuis quelque temps, mais ils en sont la plus grossière.

Elle est de nature à frapper tous les esprits et à leur montrer où nous allons, où on nous conduit.

« Au point de vue philosophique, dit la *Petite République*, l'exhibition de ces emblèmes religieux est « déplorable ».

Le malheur est que ce sentiment, si peu philosophique par lui-même, a des conséquences dans un domaine qui l'est encore moins.

Certaines excitations produisent fatalement certains effets, surtout par des populations inflammables, toujours prêtes à traduire en actes matériels ce qu'on leur présente sous forme d'opinions ou de doctrines.

On trouve partout des citoyens pour passer des paroles aux actes : ils le font la nuit s'ils se sentent les plus faibles, et le jour s'ils se sentent les plus forts.

Hier, ils abattaient les croix, demain, ils s'en prendront aux églises : après-demain, ils se tourneront directement contre les personnes.

C'est une voie où il est difficile de les arrêter: il ne fallait pas la leur ouvrir.

LA PROPOSITION MAXIME LECOMTE

De la *Vérité* :

La séance de clôture de la session extraordinaire au Sénat réservait aux catholiques de France une nouvelle épreuve.

Alors que la proposition Béraud, restrictive de la liberté de l'enseignement secondaire, n'est pas encore sortie de la période de gestation parlementaire, voici qu'un congénère de M. Béraud en présente une autre, non moins redoutable qui, s'attaque, elle-ci, à la liberté de l'enseignement supérieur, pour la supprimer purement et simplement.

Oui, dans la séance de mardi, entre la discussion des douzièmes provisoires et la fin du débat sur l'admission temporaire des blés, M. Maxime Lecomte, sénateur radical du Nord et membre du groupe sénatorial de la gauche démocratique, a subrepticement déposé une proposition pour laquelle il avait déjà réuni une quarantaine de signatures, et qui tient dans ces quelques mots :

La loi du 12 juillet 1875 sur l'enseignement supérieur est abrogée.

Personne n'ignore que la loi dont l'abrogation est ainsi brusquement proposée est celle dont le vote fut salué, il y a vingt-six ans, comme un des plus beaux résultats de la persévérance des catholiques et de la sagesse de tous les hommes dévoués aux libertés saines.

C'était le complément nécessaire des lois de 1850 et de 1850, et de même que celles-ci avaient donné à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire l'indispensable minimum de liberté, de même celle du 12 juillet 1875 apportait à l'enseignement supérieur, à son tour, sa charte d'affranchissement.

Ainsi avait-on fini par démanteler jusqu'en ses derniers retranchements la citadelle d'un monopole aussi injustifiable en droit que préjudiciable en fait.

Et, grâce à cette conquête d'une liberté trop attendue, l'initiative de l'Eglise et des familles catholiques avait fondé des institutions dont la valeur scientifique et la fécondité morale ne tarderent pas à fixer tous les regards.

UNE COMÉDIE

De la *Liberté* :

Les nouvelles poursuites contre le *Pioupiou de l'Yonne* seraient motivées par le manifeste, publié en tête du dernier numéro, et qui est ainsi conçu :

Conscrits,

Nous le présentons le n° 2 du *Pioupiou*.

Nous y continuons l'œuvre que nous avons entreprise dans le premier, ce qui ne surprendra personne.

Et, pour ce, nous avons acheté un balai tout neuf.

Armés du flambeau de la Vérité, nous pénétrons avec toi dans la vieille baraque militariste.

Nous la parcourons de la cave au grenier. Elle semble solide.

Erreur!

Un coup de balai par-ci, un coup de balai par-là; les toiles d'araignées disparaissent et découvrent de larges crevasses, des plafonds lamentables, des poutres vermoulues, des fenêtres béantes. Le fumier arrêtée laisse voir un carreau usé et émietté par les ans.

Une odeur de pourriture épouvantable nous prend au nez.

Nous devinons et nous proclamons la ruine sans remède de la baraque.

Elle est dangereuse pour les passants.

C'est sans regret et avec la satisfaction du devoir accompli que nous y mettons le feu.

Le rédaction.

Les divagations du *Pioupiou de l'Yonne* l'ont amené une première fois en Cour d'assises où il a été acquitté triomphalement.

On n'a pas oublié l'attitude bizarre du ministère public qui ne soutint l'accusation que pour la forme, alors que la défenseur, Me Briand, lançait aux jurés cette apostrophe stupéfiante :

« Nous sommes poursuivis à la demande du ministre de la Guerre. Je serais cependant bien tranquille si le général André était à votre place. Il nous acquitterait haut la main. »

Le nouveau procès intenté au même journal ne présente, dans ces conditions, aucun intérêt. C'est la reprise d'une comédie déjà sifflée et dont le public connaît les ficelles.

A l'approche des élections, le gouvernement fait un étalage de sentiments patriotiques qui trahissent surtout ses inquiétudes.

Il feint de défendre l'armée contre des outrages des sans-patrie et des anarchis ex à ne solde. Le piège est trop grossier pour que les honnêtes gens s'y laissent prendre.

FIÈVRE SCARLATINE

On signale qu'une épidémie de fièvre scarlatine sévissant à Quimper, l'autorité militaire a décidé de n'accorder aucune permission aux troupes pour sortir de la ville.

Les soldats de cette garnison se trouvent donc privés des congés habituels du Noël.

Etrennes
COMME IL FAUT.
— 28 FRANCS —

Une bibliothèque amusante et surnaturelle (25 fr. franco)

Offrir les sept fils illustrés et illustres de l'incomparable PIERRE L'ERMITE.

Voici les noms des sept enfants :

1. Lisez-moi ça! — 2. Et ça! — 3. Rentrée chez vous. — 4. Et de quatre! — 5. Le grand Malo. — 6. Le Sec. — 7. La Grande Amie.

Bien relié demi-bradel. Prix, port compris, 25 francs. Ces mêmes volumes, broché (petit format) et isolés, coûtent chacun 3 fr. 50, port, par poste, 0 fr. 70.

La bibliothèque luxueuse à 25 fr

La Bonne Presse possède cinq volumes de luxe in-8° illustrés avec soin, sur très beau papier et destinés à des cadeaux :

1. La Grande Amie, P. L'Ermite. — 2. Les soldats de l'Eglise, G. de Grandmaison. — 3. Le Chardon bleu, L. Donel. — 4. Dans la tourmente, E. Daudet. — 5. Histoire admirable de Jeanne d'Arc, H. Dupont.

Broché, avec belle couverture, 25 francs. Relié demi-chagrin, avec coins, tranches dorées, 40 francs.

5, RUE BAYARD, PARIS VIII·